

Séminaire Paris au Moyen Âge [3] : « La bonne ville révoltée : une exception ? »

Adrien Carbonnet, « Un accord parfait entre le roi et les villes ? Les révoltes urbaines du règne de Louis XI »

Adrien Carbonnet a soutenu sa thèse, intitulée « *À nous rebelles et désobéissantes* » : *Louis XI et les villes en révolte (1461-1483)*, en 2020. Elle a été publiée sous le titre : *Louis XI et les villes en révolte (1461-1483)*, Paris : Classiques Garnier, 2023 (Bibliothèque d'Histoire médiévale, 33).

Sa présentation part d'une citation de Bernard Chevalier pour qui la seconde moitié du XV^e et le début du siècle suivant sont une période d'accord parfait entre « l'État et les bonnes villes en France » (*Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris : Aubier, 1982, p. 72). Les révoltes urbaines sont alors rares. Les historiographes de l'époque, Philippe de Commines ou Thomas Bazin vont dans ce sens, au point que, pour les observateurs extérieurs, le roi de France apparaît comme le roi des moutons.

Les relations entre le roi et les villes sont pourtant plus tumultueuses, comme le remarque l'ambassadeur de Milan, Cristoforo de Bollate. Une cinquantaine de révoltes ont éclaté entre 1461 et 1483, connues principalement par les archives municipales. Au-delà de l'idée d'un accord parfait entre le roi et les villes, il faut insister sur le fait que leurs relations ne sont pas un long fleuve tranquille.

Définitions de la révolte urbaine à partir des exemples de Reims et d'Angers en 1461

Pour définir une révolte urbaine, choisir des critères comme la taille de la foule et le nombre de morts ne suffit pas. D'après Vincent Challet, la révolte répond à des codes et à un langage qu'il faut décrypter. Les révoltes de Reims et d'Angers sont connues par des lettres de rémission, ce qui peut générer des effets de sources. Elles éclatent en 1461, quelques semaines après le début du règne de Louis XI.

La Tricoterie d'Angers est décrite à partir du parcours de deux insurgés, tous deux marchands (Gervais Pinel et Jehan Petit) qui vivaient à côté de l'église de la Trinité. Le samedi 29 août 1461, ils sont informés de la publication d'un mandement royal pour la levée d'un impôt. Le lendemain, après la messe, tous les habitants se rendent à la cathédrale Saint-Maurice où se trouvent le conseil cathédral et les officiers royaux. La foule s'apaise à l'idée que le mandement est un faux, mais le juge royal a fui. Le pillage commence pour durer toute la nuit. Comme la précédente, la Miquemaque de Reims est provoquée par un mandement royal sur la levée d'un impôt considéré comme faux par les habitants. Elle dure une semaine.

Les deux récits se recoupent. Il y a un scénario de base pour une révolte urbaine : une assemblée organisée avec une violence ciblée. Pour les observateurs qui sont hostiles à la révolte, l'assemblée en question est une foule composée de la populace, des méchants gens. Ils parlent d'une foule en mouvement, anarchique. C'est le peuple qui s'adonne à la violence sans aucun but.

- Le premier lieu fréquenté par les émeutiers est la rue, où circulent les informations et les rumeurs. Les voisins sont ameutés et forment une foule qui se rassemble dans des lieux pouvant les accueillir (place etc.), puis dans des églises. L'émeute est alors organisée et des représentants sont élus. Les émeutiers se chargent très vite du contrôle des cloches qui leur confère une légitimité, puisqu'elles appartiennent aux paroissiens et qu'il faut l'accord du curé pour les sonner. Les émeutiers s'approprient ainsi le paysage sonore de la ville. Le tocsin sert à rassembler la majeure partie de la communauté. Les émeutiers cherchent à donner à leur

assemblée le caractère de la légitimité. Les révoltés s'organisent comme le montre la description faite par Gérard de Flavigny, lieutenant du bailli du Vermandois.

- Il se développe une violence ciblée contre les officiers royaux dont l'honnêteté est mise en cause. Elle s'accompagne de la destruction des papiers qui se trouvent dans les hôtels des impôts. Les homicides sont rares, même si les émeutiers sont armés et qu'il y a souvent des débordements. La révolte connaît un développement carnavalesque. Elle est un temps de beuverie et de festivités. À Reims, les festivités durent huit jours.
- ⇒ Se réunir et agir sont les caractéristiques des révoltes urbaines. La révolte est une action collective, brève et brutale contre un pouvoir légitime.

Les révoltes urbaines sous le règne de Louis XI

Une cinquantaine de révoltes urbaines ont eu lieu sous le règne de Louis XI. Elles sont de deux types :

- ⇒ Des révoltes dans des villes considérées comme des bonnes villes.
 - Dans les premières années du règne (1461-1463), à cause d'une fragilisation de l'administration royale et d'une augmentation des impôts.
 - Après la guerre du Bien public (1465-1474) qui se caractérise par un affaiblissement du pouvoir royal.
 - En 1477-1481, au moment de la guerre de succession de Bourgogne pour des raisons fiscales.
- ⇒ Les révoltes des villes conquises en fonction des conquêtes territoriales de Louis XI (33 soulèvements).
 - Dans le Roussillon, comté annexé en 1462, plusieurs révoltes à Perpignan et dans les villes voisines (1463 et 1472), alors que Jean II d'Aragon tente de les reconquérir.
 - Après 1477 et la mort de Charles le Téméraire, plusieurs révoltes en Artois dans les Bourgognes (Arras, Dijon, Chalons, Dole).

En 1468, sur les villes convoquées aux États généraux, 15 à 20 % d'entre elles ont connu au moins une révolte dans les années précédentes. Même si le pouvoir royal considère ces villes comme des « bonnes villes », ces soulèvements sont des rebellions et des actes de désobéissance. La révolte urbaine est une réalité sous le règne de Louis XI. Il n'y a pas d'accord parfait.

Les causes de ces révoltes

Comment expliquer le nombre important de soulèvements urbains sous le règne de Louis XI ? Les causes sont multiples : il y a d'abord le poids de la fiscalité royale et l'occupation française jugée illégitime par les villes conquises. Les causes locales nous échappent, que ce soient des révoltes contre des seigneurs locaux ou les chapitres cathédraux, etc.

En 1472 à Sens, la révolte est partie d'un jeu entre les vigneron et les artisans dans les rues de la ville qui a mal fini et a tourné en un véritable règlement de comptes. Il y a une dimension sociale à cette révolte. Les révoltés ne se sont pas soulevés directement contre le roi, mais à cause de tensions au sein de la société urbaine.

La politique de Louis XI n'est pas toujours la cause première et/ou unique. La révolte est une forme d'expression de la contestation urbaine, même si l'autoritarisme du roi a pu favoriser l'expression violente. Les révoltes les plus connues sont celles des villes qui ont été les plus punies par le pouvoir royal. La révolte d'Évreux de 1474 a provoqué la mort accidentelle du comte d'Évreux, cousin du roi. La ville est punie et écope d'une amende. La « détestable commotion » de Bourges de 1471 a été considérée comme un crime de lèse-majesté et a donné lieu à une répression féroce contre les habitants. Cette révolte est partie de la mort accidentelle d'un officier royal. La punition royale a servi

de caisse de résonance. Le châtement royal répond à une politique cohérente. En 1479, Arras est vidée de ses habitants et Dole est rasée. Lors de la reprise des hostilités avec Maximilien, ces deux villes ont été punies sévèrement pour éviter les révoltes à proximité du front.

L'étude du châtement et du pardon est essentielle pour comprendre la politique royale. Les mesures répressives spectaculaires sont rares. C'est lié à un effet de source. La documentation royale et municipale a tendance à effacer les contestations. Le roi et les municipalités ont intérêt à étouffer les révoltes.

- ⇒ Les révoltes ne sont pas mentionnées dans les sources des institutions urbaines. D'après le registre de délibération de Bourges après la révolte de 1471, les élites dirigeantes choisissent une répression modérée et sans scandales. Il ne s'agit pas de cacher la révolte, mais de la limiter. Le châtement royal est pourtant sévère. La stratégie des villes est d'éviter d'attirer la colère du roi et le châtement, notamment sur les personnes les plus importantes.
- ⇒ Le pouvoir royal a tendance à masquer les révoltes pour gommer les dissensions entre le roi et les villes. Le châtement des révoltes urbaines ne fait pas l'objet d'une grande publicité. Il s'agit de diffuser l'image d'un royaume calme et paisible.

Conclusion

Pour Bernard Chevalier, l'alliance entre le roi et les villes repose sur un accord parfait. Les sources sont toutefois trompeuses, puisqu'elles peuvent témoigner à la fois de la tyrannie royale et/ou de l'entente. Les relations entre le roi et les communautés urbaines sont en fait contractuelles. Le roi doit œuvrer pour le bien commun. La « bonne ville » révoltée n'est pas une exception. Même si la révolte urbaine est difficile à percevoir dans les sources, elle reste visible, alors que les actes de contestation individuels, sans doute nombreux, sont moins perceptibles.

Discussion

Amable Sablon du Corail (ASC) : La thèse de l'accord parfait est bien remise en cause. Pour Commynes, Louis XI est mieux obéi que les autres princes. Thomas Bazin fait le bilan du règne de Louis XI. Combien de révoltes dans le vieux domaine royal contre le roi, les officiers royaux, la fiscalité royale ? À Bourges, ce sont les taxes locales qui provoquent la révolte. Après 1461, il n'y a plus de remise en cause des impôts royaux jusqu'à Henri II. Quelle est l'efficacité de cette culture de la contestation ? Les villes échappent au matraquage fiscal de la fin du règne.

Adrien Carbonnet (AC) : Combien de révoltes contre le pouvoir royal ? Les causes sont multiples. Au début du règne, la fiscalité revient constamment. Le mécontentement contre la fiscalité est largement évoqué dans certaines villes. Pour Sens, c'est une révolte d'abord locale. Les deux tiers des révoltes sont d'origine locale. Le roi choisit de ne pas punir certaines révoltes, quand il considère que cela ne le concerne pas, sauf pour Bourges. Peut-être les élites locales en ont-elles profité pour régler leurs comptes ? Commynes et Bazin développent l'idée d'un roi qui est obéi, qui sait se faire craindre. Ils parlent plutôt des révoltes des princes. À la fin du règne, le royaume est apaisé contrairement aux Flandres.

ASC : Ce ne sont plus un acteur social et collectif.

Boris Bove (BB) : D'après Bernard Chevalier, il y a un accord parfait parce que les villes profitent des allègements fiscaux. La pacification s'accompagne du développement des statuts. La société construite en corps, ce qui permet une certaine harmonie.

AC : La révolte peut être d'origine royale ou locale : il peut s'agir de règlements de comptes internes ou d'une résistance au tyran. Quelles sont les sources pour les révoltes non mentionnées par les

sources royales ? Les métiers peuvent révéler les révoltes. Les érudits du XIX^e s. ont été utilisés pour traquer les archives des procès. Il y a une part de hasard dans la découverte de cette documentation. Les lettres de rémission sont utiles pour repérer les contestations. Quand le pouvoir royal intervient, il y a enquête.

BB : Il faut tamiser les archives judiciaires.

AC : Les archives municipales. Les pouvoirs municipaux ont tendance à masquer les révoltes. On remarque une forme d'autocensure dans la documentation.

Cléo Rager (CR) : Quels sont les métiers qui sont à la tête de certaines révoltes ? Sous le règne de Louis XI, des échevinages apparaissent dans certaines villes. Est-ce que les villes révoltées sont les villes d'échevinage ?

AC : Pour les métiers, en Bourgogne, ce sont les vigneron, souvent les bouchers. Pour les contestations plus individuelles, interviennent les foulons, notamment à Dijon. Les échevinages sont une solution à la contestation. Pour les villes en révolte, le roi abolit les institutions pour les refonder, comme à Bourges, Sens ou Alençon. Le roi veut des interlocuteurs dans les villes. Dans ces échevinages créés par le roi, sont présents un ou deux agents royaux. S'il y a eu révolte, cela veut dire que le dialogue entre le roi et la ville est rompu, comme à Bourges.

CR : Dans les villes qui ont reçu un échevinage, est-ce qu'il y a eu révolte auparavant ? Ce n'est pas le cas à Troyes.

AC : À Angers, la révolte suit l'octroi de l'échevinage. Il faut voir ce qu'il s'est passé avant l'octroi d'un échevinage aux villes.

Isabelle Vérité (IV) : Combien de temps durent ces révoltes ? Une semaine à Reims et deux semaines à Angers. Quelle est la durée moyenne ?

AC : Il y a peu d'information sur la durée. À Reims et dans les villages autour, cela dure une semaine. Pour les villes conquises, comme il s'agit de chasser les Français, cela peut durer plus longtemps, comme à Perpignan.

IV : Pour Reims, il y a eu la constitution d'un trésor commun par les émeutiers décrit par le lieutenant du bailli de Vermandois. Le vocabulaire utilisé est particulier.

AC : Il y a une enquête pour savoir si la communauté est coupable ou pas.

Caroline Bourlet (CB) : Le modèle, c'est la corporation. On est dans la même société avec les mêmes manières de s'organiser. On reproche à ces gens de faire communauté.

Hélène Noizet (HN) : Y a-t-il des ressemblances avec les révoltes des villes flamandes ?

AC : La différence est dans le pouvoir qui punit. De la part des ducs de Bourgogne, des punitions sont plus visibles et frappent les contemporains. Il y a une tradition de la révolte dans les villes flamandes. En France, les villes contestataires reprennent le vocabulaire utilisé en Flandre, mais elles fonctionnent moins en réseau. Il n'y a pas de climat généralisé de révolte. Il y a bien une culture contestataire dans la ville, mais les révoltes sont moins spectaculaires. Le duc de Bourgogne n'a pas la même légitimité que le roi de France.

Rudi Beulant (RB) : La répression est dure en Flandre, peut-être parce que les villes flamandes sont plus puissantes.

AC : Il y a une dimension spectaculaire du châtement par le duc de Bourgogne. Le châtement renvoie au pouvoir impérial. Le roi de France n'en a pas besoin. Les révoltés des villes royales ne contestent pas la souveraineté royale. Les châtements sont plus durs dans les territoires où le roi doit asseoir sa souveraineté, comme à Arras, Dole ou Perpignan.

RB : Bordeaux est durement punie sous Charles VII. C'est une ville reconquise, qui se révolte après avoir obtenu son pardon. Pour les ducs de Bourgogne, les châtements des villes sont plus durs en territoire impérial.

Julien Lagalice, « [...] De faire d'une bonne cité une mescheante ville [...]'. La révolte, un moment clé pour redéfinir la bonne ville ? L'exemple de Besançon (1450-1451), cité impériale »

Julien Lagalice a soutenu sa thèse, intitulée : *La grande révolte de Besançon, cité impériale (1450-1451)*, en 2021 [En ligne : <https://theses.hal.science/tel-03556363/>].

D'après la *Chronique anonyme*, connue par une cinquantaine de copies, des routiers ont essayé de forcer par surprise une des portes de Besançon. La résistance des Bisontins est glorifiée. Cet épisode est intéressant pour notre propos parce qu'il contient la plus ancienne attestation du terme de « bonne ville » pour Besançon. Pour Pierre Despotots (*Description de Besançon en 1608. Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, 1876), le terme de « bonne ville » est ancien. Or, il est d'un usage tardif. Pour Philippe Contamine, elle fait partie du « tout venant des villes médiévales ». C'est la ville la plus peuplée du comté de Bourgogne. Elle a un statut de ville impériale éloignée de l'empire. Elle a reçu deux visites d'empereurs. Le terme de « bonne ville » est un mirage historiographique, comme l'a montré Cléo Rager. C'est un terme chargé d'ambiguïté.

Usages et contexte de production du terme « bonne ville »

Besançon est une ville impériale dotée de franchises (10 000 habitants). C'est une enclave dans le comté de Bourgogne. C'est une cité archiépiscopale agitée de conflits fréquents entre les différents pouvoirs. Elle a une forme politique originale, mais fragile. Sa liberté est menacée par les grands ensembles territoriaux. Les sources sont abondantes, dont de nombreux registres de délibérations. Le terme « bonne ville » n'est jamais utilisé par les gouverneurs de la cité ou ses habitants. À l'occasion de la grande révolte de 1450-1451, il est utilisé pour la première fois. On remarque une politisation de l'espace urbain (cf. M. Mollat ou G. Fourquin).

La grande révolte est bien connue grâce à des sources exceptionnelles : les minutes du procès (AMB, BB 5), les pièces des opposants, des documents écrits de la main des révoltés. C'est un temps de crise, mais un moment essentiel. Les révoltés ont exercé le pouvoir pendant sept mois. Dans la seconde moitié du XVe siècle, Besançon est soucieuse de son image.

Des années 1380 à la grande révolte de 1450-1451 : la « bonne ville », une réalité de plus en plus perceptible à Besançon

Dans une copie de la 1^{ère} page du traité conclu entre Besançon et le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, en 1386 (AMB, BB 3), est affirmé l'amour ducal pour la ville. Sous Jean Sans Peur, le duc se rapproche de Besançon, contre l'archevêque.

Lors de la rencontre entre l'empereur Frédéric III et le duc de Bourgogne à Besançon en 1442, est organisée une véritable entrée impériale en présence de Philippe le Bon. La ville sert de théâtre à cette rencontre qui se déroule dans des fastes importants avec une profusion de gestes publics. Les habitants obtiennent la confirmation de leurs privilèges. Le terme de « bonne ville » n'est pas employé.

En 1444, Charles VII veut se débarrasser des écorcheurs en les envoyant hors du royaume et envoie son fils prendre la tête de ces compagnies. Le duc réagit en protégeant son pays et en mettant en place des garnisons. La défense de Besançon est organisée avec des mesures permanentes et conjoncturelles : une contribution financière et l'envoi de gens d'armes au duc. Le duc doit la protection à ses « bonnes villes » et y adjoint Besançon. Une nouvelle rumeur circule en 1445 pour le passage des écorcheurs. Les gouverneurs décident le 3 juin de détruire des possessions appartenant à l'archevêque sur une colline pour éviter que les écorcheurs ne s'y installent. Après avoir été d'accord, l'archevêque demande que ces constructions soient rebâties et impose de dures amendes, ce que refusent les gouverneurs. Le conflit dure cinq ans. La situation devient dramatique : l'archevêque jette l'interdit sur la ville en 1448 et excommunie les gouverneurs.

Un accord est signé en février 1450. L'archevêque demande une somme d'argent considérable. Pour la payer, le principe de l'impôt devient incontournable, mais impopulaire auprès des habitants. Les gouverneurs font le choix d'un impôt par tête, non proportionnel, dont ils sont exemptés. Cela provoque la contestation (cf. AM, BB 5), puis la révolte. L'hôtel de ville est occupé par la foule. Des assemblées de rue sont organisées. Les gouverneurs subissent une pression maximale. Ils acceptent la nomination de délégués pour discuter sur la suite à donner à cet impôt. Un échange et un dialogue politique se mettent en place. Les gouverneurs et leurs interlocuteurs sont du même monde. Ils partagent la même expérience politique. Le conseil décide de ne plus se rémunérer et de défendre la cité et son honneur. Les révoltés parviennent au pouvoir en février 1451 et s'approprient le vocabulaire de la bonne ville.

[La grande révolte de 1450-1451 : vers un projet de définition de la « bonne ville » et ses limites](#)
Les révoltés portent la définition de la « bonne ville ». Ils s'efforcent de discréditer les gouverneurs, comme le montre le témoignage de Montmahoux, un des seize révoltés jugés en septembre 1451 (AMB, BB 5). Le malheur des hommes est dû aux mauvais conseillers.

Les révoltés, dirigé par un certain Boisot, sont conseillés par des clercs, d'après le témoignage de Pierre Qui Dort au procès de septembre 1451. Seule une rupture majeure peut conduire à la constitution d'une « bonne ville » : les gouverneurs sont destitués et bannis. Les révoltés tendent à se montrer comme les véritables bons gens. Lors des assemblées très nombreuses, les révoltés vendent aux enchères les biens des anciens gouverneurs. Ils estiment qu'ils ont été mal dirigés.

Les sources favorables aux gouverneurs montrent qu'ils se sont réfugiés à Dole et à Dijon. Besançon est coupée du reste de la province. La cité n'est plus prospère. Les questions de défense et de sécurité sont la préoccupation majeure. Les révoltés cherchent des alliances avec les autres cités. Ils sont imprégnés par une forte culture de l'écrit. La société est très perturbée : la révolte déstabilise la ville. Les cloches sont sonnées par les révoltés et des chaînes sont tendues dans les rues. La défense de cette nouvelle « bonne ville » se fait par des gestes qui sont connus ailleurs (cf. Rouen et Paris).

La cité vit en autarcie coupée du reste de la province. Le duc de Bourgogne charge Thibaut IX de Neufchâtel de mettre fin aux troubles. Il doit remettre en « estat la bonne cité de Besançon ». Au sein des révoltés, se manifeste une fracture entre les radicalisés et les autres. Thibaut de Neufchâtel se montre brutal dans sa communication avec les révoltés et manque d'être tué. Boisot s'oppose frontalement et veut remettre les clés de la ville au roi de France et au Dauphin.

Il y a un projet plus vaste de refondation politique. La société des XIV^e-XV^e s. est une société du contrat. Il faut l'accord de la communauté. Le terme de consentement est utilisé à dix-sept reprises lors du procès des séditeux. Boisot se défend en disant qu'il avait l'assentiment du peuple. Il y a la volonté d'associer le commun avec la remise des clés à une partie de la population. Les chartes de franchises

sont sorties de leurs coffres et présentées à l'ensemble de la population. C'est une véritable publication des « secrets de la cité ». Dans les villes flamandes, lors des révoltes, on fait la lecture à haute voix des privilèges de la cité. Se déploie également une culture politique. Le XIII^e s. sert de référence aux révoltés. C'est un passé heureux.

En septembre 1451, le maréchal rétablit l'autorité du duc de Bourgogne

1451 : l'après révolte et l'affirmation d'une « bonne cité » apaisée, inclusive et ambitieuse

Entre septembre 1451 et janvier 1454, le terme de « bonne ville » n'est jamais utilisé par les gouverneurs, mais ils utilisent le terme de « bonne police ». Leur objectif est de rétablir la paix. L'usage des termes séditionnels est sanctionné. De nombreuses interdictions sont promulguées, dans un climat social pesant. Les gouverneurs instaurent un ordre moral : interdiction de la circulation des charrettes le dimanche, contrôle des prostituées, interdiction des jeux de hasard. Les dominicains interviennent. Il faut purifier la ville pour retrouver la « bonne ville ».

Se met en place un ordre visuel sous l'influence des gouverneurs. Les armes de la ville sont posées sur des maisons urbaines, sur la grande boucherie. Il y a une réorganisation spatiale de la cité. Sur la première d'un censier en 1460, est dessinée une lettrine avec les armes de la ville (AMB, CC 481, f. 1). Le sceau de la ville change, car il avait été utilisé par les révoltés. La communauté est ressoudée, mais dominée par le duc de Bourgogne dans un traité d'association dur daté du 21 octobre 1451 (cf. AD Doubs, B 329). Il n'est jamais question de « bonne ville » dans ce texte. C'est une ville impériale. Le document est rédigé après avoir vu les privilèges impériaux. La cité est considérée comme la plus lointaine des seigneuries de l'empereur. Il faut lui donner une bonne justice, une bonne paix, une bonne union, dans l'illusion d'une entente mutuelle. C'est un texte fondateur de nouvelles relations entre duc et habitants de Besançon, considérés comme sujets.

L'objectif de Besançon est de se rapprocher du duc et de ses états. Lors du procès de 1451, seize séditionnels sont jugés à Gray. Sont prononcés un bannissement et quatre exécutions. Les têtes sont exposées à Besançon. La ville doit récupérer sa bonne renommée après la révolte. Les archives attestent un certain zèle diplomatique. Les gouverneurs se déplacent dans les états bourguignons, vers Dijon et les villes de Flandre. Ils offrent des cadeaux. Les dépenses sont en hausse constante (5 %).

En 1453, la cité participe à des emprunts d'argent pour permettre au duc de financer la guerre contre Gand. Révolte de Gand (AMB, CC 26, f. 123v). Il s'agit de détourner les habitants de l'envie de se révolter. Des députés de Besançon sont présents lors du transfert du corps de Philippe le Bon de Bruges à Dijon.

Besançon cherche à obtenir des recommandations dans les années 1470. Elle reconnaît l'autorité du prince. Les Bisontins sont de fidèles sujets du duc. Les demandes d'argent sont de plus en plus fréquentes sous Charles le Téméraire. Sa veuve libère les Bisontins du traité d'association contre une somme d'argent. La ville se défend contre les Français (cf. délibérations des états du comté de Bourgogne le 11 fév. 1479). Le terme de « bonne ville » réapparaît. Pour le duc, il s'agit d'un agent de confiance et pour la ville d'un élément de propagande.

La grande révolte offre l'occasion de réfléchir sur le terme de « bonne ville ». Après 1451, il n'y a plus de révolte. L'oligarchie urbaine associe le commun. Il y a un consensus avec le prince. Il s'agit de ressouder la communauté urbaine après la révolte. Après 1477, Besançon est une cité dynamique, une cité impériale épargnée par la guerre de succession de Bourgogne. Elle tend à se rapprocher du statut de bonne ville dans une compétition entre l'État et la ville.

Discussion

Isabelle Bretthauer (IB) : Il y a une grande diversité des sources très précises avec les témoignages des révoltés et un retour de bâton. Comment on gouverne une bonne ville ? On ne peut pas la gouverner seulement avec les bons gens. Il y a le besoin de l'accord du commun. La *sanior pars* est allée trop dans la défense de ses privilèges. Comme les nouveaux impôts ne concernent pas ceux qui gouvernent la ville, une révolte éclate.

BB : Cette intervention à mettre en relation avec la communication de Cléo Rager. Pour les révoltés, la « bonne ville » est un idéal qui a une épaisseur. Pour eux, il existe un modèle de la bonne ville. Les ducs de Bourgogne emploient-ils le terme de « bonne ville » dans leurs états en dehors de Besançon ? Est-ce que cela fait référence au monde du roi de France ?

Julien Lagalice (JL) : L'idéal politique existe. Il y a une référence permanente au XIII^e s. les révoltés ont recours à des réunions chez des particuliers qui existaient avant la construction de l'hôtel de ville. Il y a une dimension mystique dans cette révolte soutenue par des chanoines. On y trouve des éléments messianiques. Les ducs de Bourgogne utilisent cette expression plutôt pour le duché. Dans le comté, Dole est considérée comme une bonne ville. Le duc y fonde une université pour avoir des cadres politiques pour la gestion de ses états. Le terme est utilisé avec grande prudence dans les documents officiels.

HN : Il n'y avait pas de service de guet auparavant.

JL : C'est un service qui fonctionne bien. Besançon a cinq portes. Il existe une liste des personnes qui doivent le faire. Un guet est imposé au moment de l'arrivée de la délégation bourguignonne. Il est imposé, sans possibilité de discussion, de nuit et de jour. C'est une maladresse qui provoque la révolte.

Anne Massoni (AM) : Concernant la répartition du clergé urbain, les Dominicains sont du côté des gouverneurs ; les chanoines du côté des révoltés. C'est étonnant.

JL : Il y a eu des travaux récents sur le clergé urbain. Parmi les soutiens des révoltés, on a longtemps cru que l'archevêque a soutenu cette révolte. Parmi les principaux soutiens, on trouve un prêtre et des chanoines. Ils sont rétribués grassement. Le mysticisme du personnage de Boisot a pu les attirer. Cette participation du chapitre cathédral se retrouve dans les cités italiennes. Les ordres mendiants sont toujours bien vus de la part des autorités urbaines. Ils échangent avec eux des cadeaux et leur font des donations matérielles. Ils sont mobilisés dans les villes où il y a des risques de révoltes. Ils sont envoyés pour prêcher et éviter les révoltes.

CR : Concernant la lecture de chartes du XIII^e s. lors des révoltes, il y a une idéalisation du XIII^e s. Y a-t-il eu des réorganisations des archives à cette époque ?

JL : Le premier registre de délibérations date de 1290. Les révoltés ont modifié les serrures du coffre. Les clés sont réparties. Ce coffre fait l'objet d'une attention particulière. Les serrures sont modifiées de nouveau lors du retour des gouverneurs. Il y a un rapport puissant des révoltés avec l'écrit. Ce sont des révoltés productifs. L'hôtel de ville est modifié au XVII^e s., ce qui s'accompagne d'une modification du cadre de classement des archives et d'une disparition de documents. Il y a des traces de l'intervention de Louis IX en 1250, sollicité pour mettre fin à un conflit entre archevêque et autorités municipales.

IB : Les révoltés ne brûlent pas les documents, mais se les répartissent entre eux. Ils les ont laissés à des gens qui ne doivent pas à y avoir accès. On parle de secret des archives, alors que tout le monde les connaît. Le tabou absolu est de les avoir lues à des gens qui n'y ont pas accès, les avoir sorties et les avoir réparties de manière différente. Le bon gouvernement est le retour à une centralisation avec des clés tenues par trois personnes.

JL : Quatorze personnes sont à la tête de la ville pendant la révolte. Le chef se déplaçait avec des exemplaires de son programme dans sa manche. Le trésorier doit vérifier les comptes et les tenir publics. Les gouverneurs de retour reprennent une partie des revendications des révoltés. La révolte a été difficile pour les gouverneurs, mais il y a eu une continuité politique.

Louis Genton (LG) : On a du mal à savoir comment on est passé d'une culture de l'écrit ecclésiastique à des pratiques urbaines. Les pratiques archivistiques se développent peut-être lors de ce moment de révolte. On assiste au passage d'une culture ecclésiastique à une culture laïque en milieu urbain.

JL : Les chanoines complices n'ont pas été inquiétés par la suite. Les registres des délibérations du chapitre cathédral sont riches, mais il manque ceux des années 1448-1452. Y a-t-il eu une destruction volontaire de ces archives ? Le creux de quatre années est étonnant.

Prochaine séance : 12 mai 2023